



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis
Préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr.
2'191'000.-- au maximum pour le réaménagement de l'avenue Belmont et du carrefour avec
la rue de la Gare, la construction de trottoirs et la mise en séparatif du réseau d'évacuation
des eaux

Président : Forclaz Jean-Marc (PLR)
Membres : Christian Bécherraz (SOC)
Felice Calvo (SOC)
Bruno Femia (SOC)
Patrick Grognoz (PLR)
Yves Laurent Kundert (Les Verts)
Franco Meichtry (UDC)
Cyril Pabst (PLR)
Pierre-André Spahn (PLR)
Vincent Tschopp (ML)

La commission s'est réunie le mardi 18 mars à 20h.15 à la rue de la Gare 30 à Montreux, en présence de tous ses membres et de MM. Christian Neukomm et Enrico Bergonzo chef du service des travaux publics.

La commission se plaît à relever la qualité du préavis présenté ainsi que la clarté des réponses apportées à ses questions.

En préambule M. le Municipal insiste sur l'importance de ce préavis au vu de la vétusté des conduites des services industriels. Il souligne également la problématique de cet axe important qui dessert, entre autre, l'hôpital de Montreux sans parler de tout le transit avec les hauts de la commune.

La complexité du terrain fait qu'il est impossible de ne pas fermer la route lors de l'assainissement des 2 goulets situés sur ce tronçon et le but de la Municipalité est de tout faire pour que la fermeture complète de la route dure le moins longtemps possible, raison pour laquelle, l'entreprise mandatée travaillera avec un tournus de 2 équipes par jour, soit environ 16 heures par jour y compris le samedi. En outre le choix de faire la 1^{ère} étape, la plus longue, pendant les vacances scolaires est justifié par la baisse importante du trafic pendant cette période.

M. Bergonzo souligne l'importance de ces travaux au vu du nombre de plus en plus important de réparations qu'il faut effectuer sur ce tronçon. Cela nous permet également de déterminer le calendrier afin d'éviter, au maximum, les nuisances pour la population.

La soumission qui a été transmise, selon la loi sur les marchés publics, précisait bien les difficultés et l'importance de respecter les horaires prévus.

Concernant l'installation de chantier, une maison vide en face de la Cave Vevey-Montreux est disponible et le propriétaire a accepté de la mettre à disposition pour ces installations.

De grandes discussions ont eu lieu concernant le carrefour avenue Belmont et rue de la Gare et du choix fait de faire l'axe Belmont / Gare dessous et de créer un céder le passage pour les véhicules venant de la Gare Dessus, devant l'école de Vernex.

Cette solution a été privilégiée afin de réguler le trafic au mieux ainsi que de le ralentir devant les 2 écoles. Mettre un stop à cet endroit ne serait pas utile au vu de la visibilité et ne serait donc pas respecté.

De plus, changer l'axe principal n'est pas judicieux non plus au vu des choix fait de ralentir et limiter le plus possible le trafic dans la zone des écoles.

La question est posée de savoir s'il serait possible de mettre un revêtement de couleur dans ce carrefour, comme vers la caserne des pompiers. Cela n'a pas été prévu au vu de la configuration différente.

Après ces considérations générales la commission passe à un examen du préavis et à quelques questions point par point.

4.3 Limitation de tonnage

La limitation de tonnage dans cette zone restera-t-elle à 28 tonnes ? Oui, la Municipalité fait le maximum pour éviter le transit des poids lourds par la ville.

4.4 Murs de soutènements

Quel genre d'ouvrages ? Il s'agit de petits ouvrages, par exemple pour l'élargissement d'un escalier. Un mandat sera donné à un bureau pour réalisation après acceptation du préavis.

4.5 Renouvellement et mise en conformité des infrastructures

Est-il prévu d'informer les propriétaires riverains de l'opportunité de se raccorder au gaz pendant les travaux pour éviter des travaux ultérieurs ? Oui mais par l'intermédiaire de la compagnie du gaz qui se charge de contacter ses clients potentiels.

La Municipalité rappelle que pour coordonner les travaux avec les services industriels sur le territoire communal, une réunion d'échange de programme des intentions de travaux de tous les services industriels a lieu toutes les 6 semaines environ.

Comme les travaux de Belmont sont très critiques compte tenu de l'étroitesse des lieux, et le l'ancienneté des équipements, tous les services profiteront de mettre leurs infrastructures à neuf.

Est-il prévu de poser de la fibre optique ? Pour le raccordement des privés, la pose de fibres optiques incombe aux opérateurs de télécommunication. La Municipalité prévoit, de son côté, des tubes en attente pour une liaison par fibres optiques en transit le long de cette artère.

5 Nuisances sonores

Quel type de revêtement est-il prévu ? Un revêtement silencieux de type similaire à celui de l'Avenue Rambert est prévu. Une variante plus résistante est planifiée compte tenu de la concentration de charge et de la densité du trafic.

7 Déroulement et planification des travaux

La possibilité de fermer intégralement le tronçon et de tout réaliser en une fois a-t-elle été envisagée ? Oui, la durée de chantier se serait située entre 5 et 6 mois, mais cette option a été écartée en raison de la perte d'accès intégrale durant une très longue période pour tous les riverains et commerce, les services de secours, par exemple pompiers, ainsi que l'accès à l'hôpital. Par ailleurs cette option aurait également engendré des problèmes de stationnement.

Pourquoi à l'inverse ne pas avoir prévu les travaux en deux phases séparées, environ moitié-moitié sur 2 ans par exemple ?

La Municipalité ne veut pas étaler les inconvénients et nuisances d'un tel chantier dans le temps. La solution retenue est, à son avis, le meilleur compromis en terme d'efficacité, de maintien de la sécurité, de durée des travaux et par voie de conséquence de concentration des périodes de gêne pour les riverains et le trafic de transit.

Un sens unique permanent a-t-il été également envisagé ? Oui, mais compte tenu de l'étroitesse de certaines zones, la largeur restante pour le chantier devient insuffisante pour un travail rationnel ce qui allongerait énormément le chantier.

Phase 3

Pourquoi ne pas laisser une circulation alternée avec feux durant cette phase? Le mur en amont ne doit pas être déstabilisé, il n'est donc pas possible d'excaver au raz du pied du mur. La largeur restante n'est pas suffisante pour garantir une zone de chantier assez large, un trottoir et une bande de circulation. Seuls les véhicules d'urgence seront autorisés à circuler en empruntant partiellement la zone trottoir.

La solution retenue, avec des fermetures totales limitées dans le temps et choisies en terme de calendrier et des périodes de trafic possible, avec feux routiers est le meilleur compromis compte tenu de l'ensemble des contraintes d'un tel chantier. A noter que les équipes de travail seront renforcées durant les phases de fermeture afin de tout mettre en œuvre pour

garantir les délais.

Durant les phases de circulation alternée il est prévu des équipes « normales » car la circulation et le chantier ne doivent pas se gêner mutuellement. Une trop grande concentration de moyens durant ces périodes n'est pas réaliste.

7.4 Transports publics

50'000 CHF, n'est-ce pas trop cher pour la prestation supplémentaire des VMCV? La solution pour la ligne 205 est définie, des réflexions son encore en cours pour la ligne 204. Le coût supplémentaire est inévitable et important car les trajets sont plus longs ce qui engendre un nombre de bus engagés plus important pour le respect de l'horaire.

7.6 Information aux habitants et aux usagers

Pourquoi ne pas utiliser les panneaux électroniques d'information à l'entrée de la ville ?

Des systèmes d'information sur le temps d'attente à Belmont sous forme de panneaux en ville ont-ils été envisagés ?

La Municipalité veut se donner les moyens pour donner une information efficace et réduire au maximum les perturbations. L'usage des panneaux électroniques à l'entrée de la ville pourrait être envisagé. Des systèmes complémentaires en ville, indiquant des temps d'attente, ne sont pas prévus car la Municipalité veut privilégier l'information en amont des usagers ainsi que des indications précises dans tous les carrefours. Elle compte sur ces informations préalables pour que les résidents de la commune, empruntant ces axes, anticipent leurs changements de trajets durant ce chantier. Par ailleurs les services concernés seront prés informés des conditions de transit précaires à travers Montreux, en cas de problèmes sur l'autoroute par exemple.

8 Mandat d'ingénieur

Est-il prévu de demander des métrés contradictoires ? Par métré contradictoire on entend un contrôle précis des travaux effectivement effectués par rapport aux travaux initialement prévus. La Municipalité attache une importance particulière à cette question car elle permet une maîtrise des coûts. Ce travail correspond à une activité à environ 80 % pour une personne. Le bureau choisi pour effectuer ces métrés contradictoires a participé à l'élaboration de l'appel d'offre afin d'être particulièrement efficace pour ces questions.

9 Coût de réalisation

Sur quelle part des travaux porte le préavis ? Sur la part communale, soit les canalisations d'eaux claires et d'eaux usées pour la mise en séparatif, ainsi que pour une participation à la défense incendie et la part aux travaux communs. Les services industriels prennent en charge leurs propres travaux. Les travaux de fouille et de revêtement sont répartis selon des clés de répartition convenues.

Du montant de 2'191'000 CHF sera déduit une part de subventionnement cantonal estimée

entre 300'000 et 400'000 CHF, dont le calcul précis ne peut se faire qu'après les travaux. A noter que cette subvention est rendue possible par l'abandon dès 2014 du moratoire datant de 2003 sur la participation du canton aux travaux d'entretien des routes cantonales en traversée de localité.

Questions diverses

Comment sera réglée la question de la zone où manque le trottoir ? Cette zone fera l'objet d'un traitement ultérieur, dans le cadre de travaux à coordonner à l'occasion de transformations ou adaptations des bâtiments existants.

Comment la Municipalité entend-elle surveiller le trafic interdit par la Rue du Centre, qui risque d'augmenter pendant le chantier ? Des contrôles de police avec verbalisation sont les seuls moyens à disposition.

Les travaux du bâtiment au droit du carrefour entre la rue de la Gare et de l'avenue de Belmont seront-ils terminés avant l'ouverture du chantier ? Oui, cette question a été vérifiée.

Est-il prévu d'octroyer des autorisations de parcage temporaires dans d'autres secteurs aux habitants du quartier ? Pas de manière systématique, mais il est prévu un examen au cas par cas des situations particulières. Une séance d'information publique sur le déroulement de ce chantier est organisée le 08 avril à 18h00 à l'aula du collège.

C'est par 10 oui, 0 non et 0 abstentions que la commission vous recommande d'accepter ce préavis et d'adopter les conclusions suivantes :

Conclusion

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 08/2014 de la Municipalité au Conseil communal du 14 février 2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'191'000.00 au maximum pour le réaménagement de l'avenue de Belmont et du carrefour avec la rue de la Gare, la construction de trottoirs et la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux
oui le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de l'avenue de Belmont et du carrefour avec la rue de la Gare, la construction de trottoirs et la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'191'000.00 au maximum, et sous déduction des subventions à recevoir ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde du financement, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. d'amortir le montant de CHF 660'000.00 pour les travaux d'assainissement, par un prélèvement correspondant sur la provision « fonds des égouts » - compte No 9280.004 ;
5. d'amortir le solde de l'investissement par les comptes de fonctionnement, sur une période de 30 ans au maximum ;
6. de donner à la Municipalité tout pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Forclaz Jean-Marc (PLR)